Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L'ESSONNE

CABINET DU PRÉFET

Bureau de la Communication Interministérielle

Évry, le 10 septembre 2019

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

SIGNATURE DE LA CONVENTION DE COORDINATION ENTRE LA POLICE NATIONALE ET LA POLICE MUNICIPALE DE CROSNE

Le mercredi 11 septembre 2019, le préfet de l'Essonne et Michaël Damiati, maire de Crosne signeront le renouvellement de la convention de coordination entre la police nationale et la police municipale, signée le 12 novembre 2014.

Au regard des dispositions du code de la sécurité intérieure, cette convention prévoit d'améliorer l'efficacité des actions respectives de ces services par la mise en œuvre de procédures ou la conduite d'opérations communes.

La convention, établie pour trois ans et renouvelée par voie expresse, permettra à ces deux forces de sécurité d'intervenir dans les domaines de la sécurité routière, de la tranquillité et de la sécurité publiques, sur la totalité du territoire de la commune de Crosne.

Ce renouvellement prouve la volonté commune de prolonger la coordination existante des forces pour sécurité des citoyens.

Vous êtes invités à assister à cette signature qui se déroulera à 15h00, à la mairie de Crosne.

Merci de vous accréditer par mail, avant 12h00, le mercredi 11 septembre 2019.

Contacts presse :

Nathalie ROUSSELET, Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 54 – 07 77 96 23 89 courriel nathalie.rousselet@essonne.gouv.fr
Ombeline QUELARD, Adjointe à la Chef du Bureau de la communication interministérielle :
Tel. : 01 69 91 90 37 – 06 42 03 04 23 – courriel ombeline.quelard@essonne.gouv.fr

@PREFET91

prefet.delessonne